



DELIBÉRATION N° 112/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :

ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE
Convention de partenariat entre la
Commune de Volvic, le CCAS et
l'ADSEA 63 relative à la politique de
prévention jeunesse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Emmanuel DENIS, Conseiller Municipal Délégué en charge de l'Éducation Jeunesse, informe l'assemblée que la Commune de Volvic et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent renforcer mutuellement leurs politiques de prévention, à destination des adolescents et des jeunes, afin que ces derniers puissent disposer d'un maximum d'atouts pour réussir leur vie d'adulte.

Les enjeux sont de mieux articuler les différentes politiques publiques au profit des jeunes en situation d'exclusion et de développer de nouvelles actions sur les territoires en étroite collaboration avec les communes et les associations.

L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme (ADSEA 63), intervient dans le champ de la protection de l'enfance dans le cadre, notamment, d'un partenariat étroit avec le Département du Puy-de-Dôme concernant la prévention spécialisée.

La prévention spécialisée est une intervention éducative permettant aux jeunes, en particulier ceux en rupture sociale, en voie de marginalisation, de créer des liens nécessaires pour que ces derniers puissent trouver les ressources endogènes et exogènes, nécessaires à la construction d'un parcours de vie autonome et émancipé.

Dans ce cadre, la Commune de Volvic, le CCAS et l'ADSEA se sont rapprochés pour développer de manière partenariale des réponses aux questions d'éducation, de formation, qualification, emploi, logement, action sociale et de santé.

Ce partenariat doit être établi dans le cadre d'une convention afin de définir les modalités, notamment, financières, de coordination entre les politiques publiques de droit commun portées par la Commune de Volvic, le CCAS et l'ADSEA 63 en direction des jeunes.

	C'est pourquoi, le Conseil Municipal, M. Emmanuel DENIS entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité : - APPROUVE les termes de la convention, ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic, le CCAS et l'ADSEA ; - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.
Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 26/9/2023 Publié ou notifié Le : 26/9/2023 Le Maire, Laurent THEVENOT 	Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le Maire, Laurent THEVENOT 